

Déchets

Guide pratique à conserver

Agnetz
Breuil-le-Sec
Breuil-le-Vert
Bury
Cambronne-lès-Clermont
Catenoy
Clermont
Erquery
Etouy
Fitz-James
Fouilleuse
Lamécourt
Maimbeville
Mouy
Neuilly-sous-Clermont
Nointel
Rémécourt
Saint-Aubin-sous-Erquery

PAYS DU
CLERMONTOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Parce que le **tri des déchets** n'est pas un jeu de hasard !



Le tri des déchets n'est pas un jeu de hasard

Je réduis mes déchets

page 4

- Je recycle et valorise tout ce qui peut l'être
- Je favorise le réemploi d'objets
- Je lutte contre le gaspillage alimentaire

page 5

- J'opte pour la réparation
- Je choisis d'emprunter ou de louer
- Je sépare les produits dangereux
- Vos bonnes idées

Je fais le tri

page 6 et 7

- Les emballages et les papiers

page 8

- Le verre

page 9

- Les biodéchets et le textile

page 10

- Le compostage

Ma déchèterie

page 14 et 15

- Breuil-le-Sec

page 16 et 17

- Bury

En pratique

page 18

- L'application des règlements

page 19

- Les ressources utiles



La gestion des déchets, un engagement collectif

Chères habitantes, chers habitants,

La gestion des déchets est une compétence exercée par le Pays du Clermontois. Mais comme tout service public, elle repose sur une responsabilité partagée. Ce sont nos gestes et nos choix quotidiens, en tant qu'habitants et citoyens, qui constituent les fondations d'un système ne pouvant réussir qu'avec votre engagement actif.

Nous le savons : trier ses déchets ou adopter de nouvelles habitudes peut demander des efforts, de la rigueur et, parfois, un peu de patience. Pourtant, les résultats sont là, et ils méritent d'être célébrés. En 2024, grâce à votre mobilisation, nous avons accompli des progrès notables.

Le déploiement de composteurs individuels et partagés, l'installation de nouveaux points d'apport volontaire pour les biodéchets et votre précision dans le tri ont permis de réduire significativement le volume de nos ordures ménagères. Ces avancées nous placent désormais parmi les trois collectivités les plus performantes de l'Oise, tout en conservant une fiscalité parmi les plus justes.

Ces succès n'auraient pas été possibles sans vous. Grâce à vos efforts, nous avons pu réduire la fréquence des collectes, limitant ainsi le passage des camions dans nos rues, maîtrisant les coûts de gestion et diminuant nos émissions de CO₂. Ensemble, nous bâtissons une communauté exemplaire, plus respectueuse de son environnement.

Pour continuer sur cette lancée, ce guide a été conçu comme un allié au quotidien. Il rassemble les bonnes pratiques de tri et les informations essentielles sur les jours de collecte, pour vous accompagner dans vos gestes responsables.

Alors, poursuivons ensemble sur cette voie. Restons engagés et solidaires pour faire du Pays du Clermontois une référence en matière de responsabilité écologique et de solidarité. Préserver notre territoire, c'est aussi offrir aux générations futures un avenir plus propre et durable.

Un grand merci pour votre engagement. Votre action fait la différence.

Lionel Ollivier

Président du Pays du Clermontois

Jean-Claude Pellerin

Vice-président Environnement / Déchets



Je réduis mes déchets, et c'est facile !

→ Je recycle et valorise tout ce qui peut l'être

- + En **faisant le tri** des emballages recyclables, du verre, des déchets verts, des biodéchets et du textile dans les bornes dédiées.



- + En utilisant ma **déchèterie** intercommunale.

→ Je favorise le réemploi d'objets

Je privilégie la seconde main pour me procurer de nouveaux objets mais aussi pour en donner.

LES ADRESSES UTILES :

Sur mon territoire, je peux me rendre :

- + À la déchèterie intercommunale - ZA de la Ferme des Sables à Breuil-le-Sec,
- + À Emmaüs - rue Pasteur à Erquery,
- + En ligne sur les sites de dons dédiés.



→ Je lutte contre le gaspillage alimentaire

DES ASTUCES ANTI-GASPILLAGE :

- + Je **planifie** mes repas à la semaine pour limiter les achats superflus,
- + Je regarde **le contenu** de mon réfrigérateur et de mes placards avant de faire les courses,
- + Je préfère l'**achat en vrac** pour contrôler les quantités et limiter les emballages,



- + J'apprends à différencier la **DLC** de la **DLUO**,
- **DLC** (date limite de consommation) : date sanitaire après laquelle le produit peut présenter des risques pour la santé
- **DLUO** (date limite d'utilisation optimale) : date indicative qui ne revêt pas de caractère impératif. Le produit ne présente pas de risques pour la santé
- + Je vais dans les **rayons anti-gaspi** des magasins
- + J'utilise les **applications anti-gaspi** :



Too good to go



Optimiam

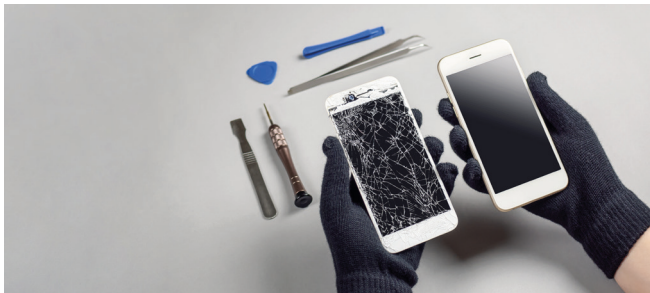


Phenix

→ J'opte pour la réparation

Avant de jeter, je vérifie si mon objet peut être réparé. Si c'est le cas :

- + Je m'aide de **tutoriels** ou je me rends dans des **associations spécialisées** pour me faire aider



- + Je peux confier mes objets à des experts directement **en ligne** : www.longuevieauxobjets.gouv.fr
- + Je **transforme mes objets** et leur donne une seconde vie, à moindre coût

→ Je choisis d'emprunter ou de louer



Pour un besoin ponctuel, pour du matériel de jardinage ou un robot ménager par exemple, j'opte pour **l'emprunt ou la location**. Je me rends dans les enseignes qui proposent cette solution, ou j'utilise les applications spécialisées.

→ Je sépare les produits dangereux

- + En déposant à la déchèterie mes **produits toxiques**, peintures, huiles, radiographies...
- + En rapportant à mon pharmacien les **médicaments** non utilisés ou périmés
- + En rapportant mes **pile usagées** dans les bornes prévues à cet effet

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

Poser l'autocollant **Stop Pub** sur sa boîte aux lettres, c'est **27 kg de papier** en moins dans sa poubelle par an.
Où se le procurer ?
Dans sa mairie ou à l'accueil de la Communauté de communes du Clermontois.



→ Vos bonnes idées



Chacun d'entre nous dispose de petites astuces pour **réduire sa quantité de déchets**. Nous vous proposons de mettre ses trucs, idées et astuces en commun pour qu'ils puissent **bénéficier au plus grand nombre**.

Pour soumettre une nouvelle idée, vous pouvez l'adresser à : **dechets@pays-clermontois.fr**

Les emballages et les papiers



→ C'est quoi les emballages ?

Les emballages, c'est ce qui **protège** un aliment ou un objet, ce qui facilite son transport, ce qui informe le consommateur (nom du produit, ingrédient...).

Ils se trient et sont à déposer dans le **bac ou sac jaune** (selon ma commune de résidence).

+ **Emballages en plastique** : flacons, bidons, bouteilles, sachets, barquettes, tubes...

+ **Emballages en métal** : boîtes de conserve, canettes, bidons de sirop, aluminium et barquettes, capsules...

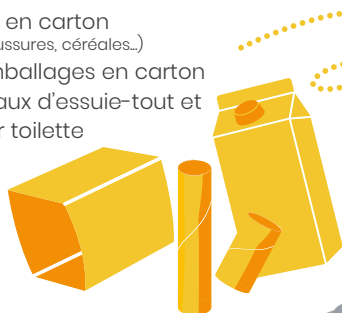
+ **Emballages en papier et en carton** : sacs, sachets, boîtes à chaussures, briques de lait (avec bouchons)...

+ **Papiers** : journaux, magazines, courriers, enveloppes, cahiers, livres...



“ Pensez à raisonner en
terme d'emballage et non
plus en terme de matière ”

- + Boîtes en carton (pizza, chaussures, céréales...)
- + Suremballages en carton
- + Rouleaux d'essuie-tout et papier toilette
- + ...



- + Bouteilles et flacons en plastique (produits alimentaire, d'hygiène et ménager)
- + Pots en plastique (yaourt, crème fraîche...)
- + Sachets en plastique (chips, fromage râpé...)
- + Tubes en plastiques (dentifrice, crème...)

Un habitant génère
chaque année
100 kilos
de déchets
d'emballage !



- + Boîtes de conserve en métal (et couvercles en métal)
- + Canettes
- + Bidons en métal (sirops...)
- + Barquettes et papier aluminium
- + Capsules de café



- + Journaux et magazines
- + Prospectus
- + Livres et cahiers
- + Enveloppes
- + ...



LES BONS RÉFLEXES

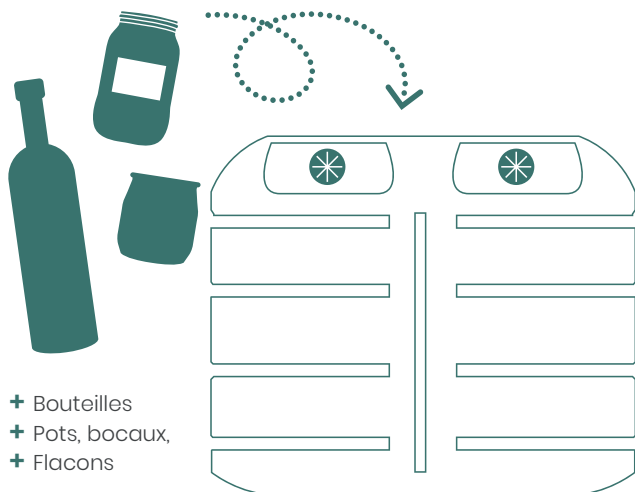
- + Je verse mes déchets **en vrac**, je n'utilise surtout pas de sac poubelle
- + Je jette mes emballages entièrement **vidés**, mais je ne les lave pas
- + Je **ne déchire pas** mes emballages en petits morceaux
- + Je fais attention à **ne pas imbriquer** les emballages entre eux

En cas de doute, je me réfère aux consignes de tri en ligne :
sur le site et l'application **CITEO « guide du tri »**



Le verre

VIDÉS, SANS
COUVERCLE, NI
BOUCHON, NI
CAPSULE



- + Bouteilles
- + Pots, bocaux,
- + Flacons

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre se **recycle à l'infini** s'il est apporté dans les bornes prévues à cet effet.

Trouvez la borne à verre la plus proche de chez vous sur **pays-clermontois.fr**



INTERDIT DANS LA BENNE



Ampoules, vitres cassées = **déchèterie**
vaisselle = **ordures ménagères**

Les biodéchets



Pour répondre aux **besoins de tous les usagers**, le Pays du Clermontois a mis en place des points d'apport volontaire pour la collecte des biodéchets.

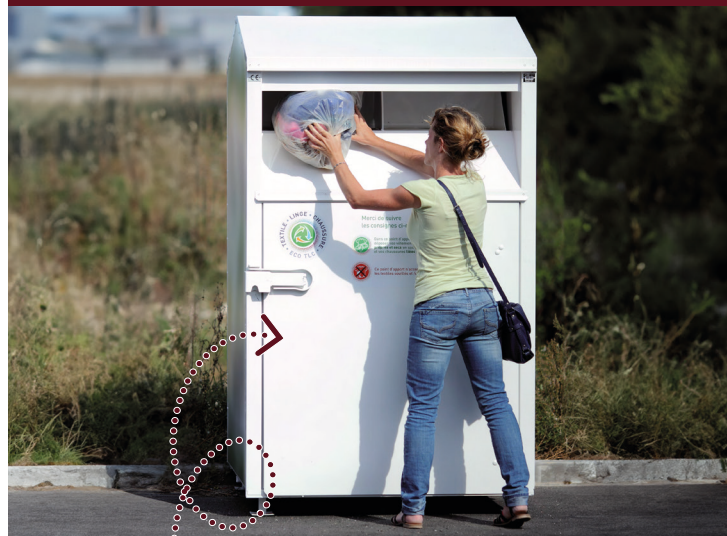
➔ J'y dépose quoi ?

Épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, filtres et marc de café, sachets de thé, viandes, poissons, fromages **en vrac et sans sac**.

Trouvez la borne à biodéchets la plus proche de chez vous sur **pays-clermontois.fr**



Le textile



- + Vêtements,
- + Chaussures,
- + Linge de maison
- + Petite maroquinerie (sacs à main et ceintures)

LES BONS RÉFLEXES

- + J'utilise des sacs de **30 litres** maximum
- + Je donne des vêtements **propres et secs**
- + J'attache les chaussures **par paire**

Je trouve en ligne le point d'apport le plus proche de chez moi :



Le compostage

PENSEZ À
AÉRER
RÉGULIÈREMENT
VOTRE
COMPOST



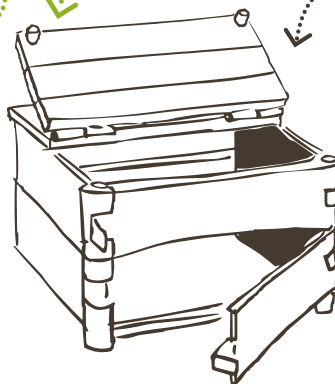
→ Je pratique le compostage

Pour les **déchets alimentaires** que je ne peux pas éviter, je fais le choix du **compostage**.

LES MATIÈRES HUMIDES



- + Restes de repas sans viande et poisson
- + Coquilles d'œufs
- + Épluchures de fruits et légumes
- + Marc de café et filtres
- + Tontes de gazon et fleurs



LES MATIÈRES SÈCHES



- + Feuilles mortes
- + Fleurs sèches
- + Branchages, brindilles
- + Papier journal, petits cartons
- + Paille, foin, copeaux de bois

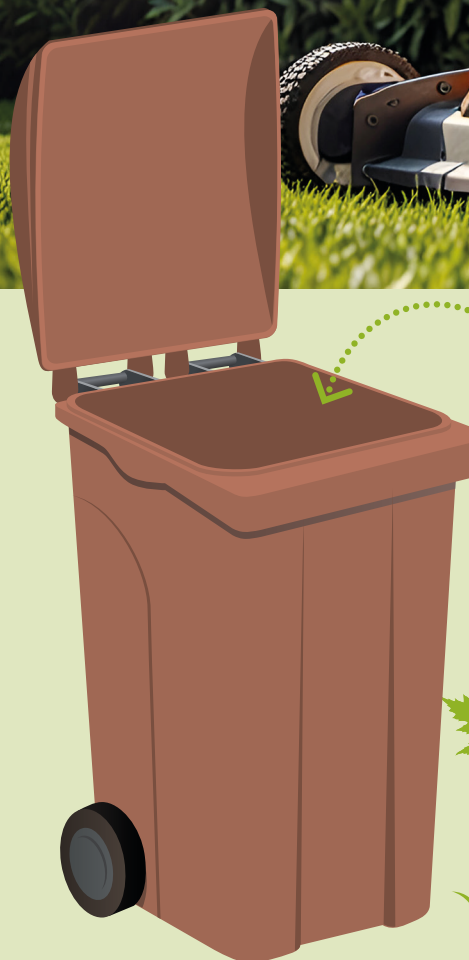


Pour en savoir plus, je télécharge le guide pratique du compostage sur pays-clermontois.fr





Au jardin



- + Tontes de gazon
- + Végétaux flétris
- + Tailles de végétaux
- + Petits branchages
- + Feuilles mortes



→ MES PETITES ASTUCES

Je ne jette plus le broyat produit par la taille de mes végétaux. Je l'utilise sous forme de paillage et/ou d'apport de matière sèche pour mon compost.

En été, il permet de garder l'humidité et limite la consommation d'eau d'arrosage. En hiver, il protège mon sol du gel et des précipitations.

En se dégradant cette matière permet d'enrichir mon sol tout en protégeant la faune.

→ LE SAVIEZ-VOUS ?



Il est recommandé de ne plus tailler ses haies ni d'élaguer ses arbres du 16 mars au 15 août car elles sont de véritables abris pour les oiseaux mais pas que... Les hérissons adorent se nicher au pied des haies.

Les ordures ménagères

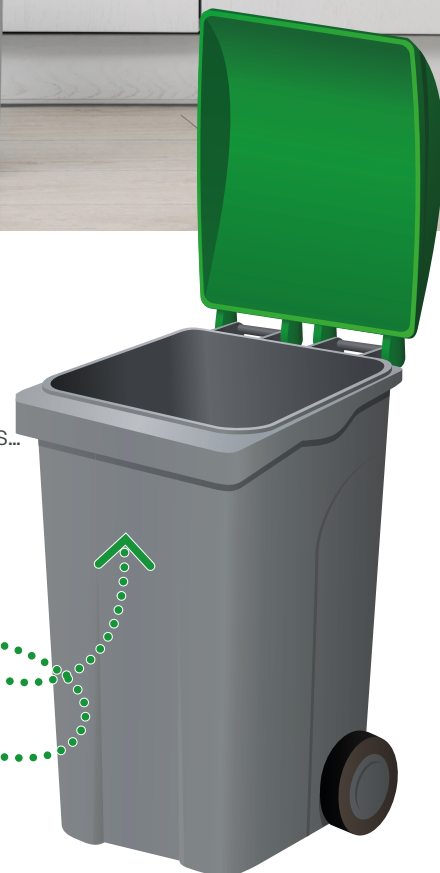
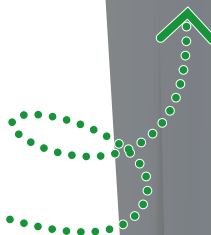
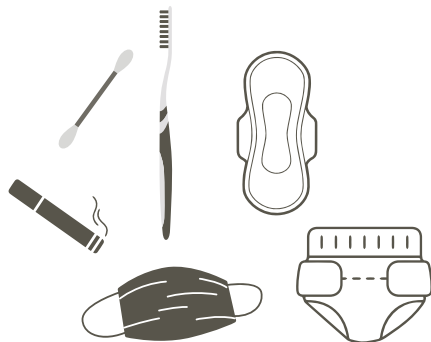


→ C'est quoi les ordures ménagères ?

Il s'agit des déchets du quotidien, autres que les emballages ménagers et le papier, et qui ne sont pas collectés en déchèterie.

+ **Déchets sanitaires** : cotons-tiges, mouchoirs, couches, masques, lingettes...

+ **Petits objets cassés** : brosse à dents, vaisselle cassée...



→ LE SAVIEZ-VOUS ?



Pulvériser du vinaigre blanc sur les parois de votre poubelle ou sur vos ordures permet d'éloigner les mouches.

→ Les règles de collecte

La collecte s'effectue en bac individuel, en sac ou en point d'apport volontaire, en fonction de **la commune**.

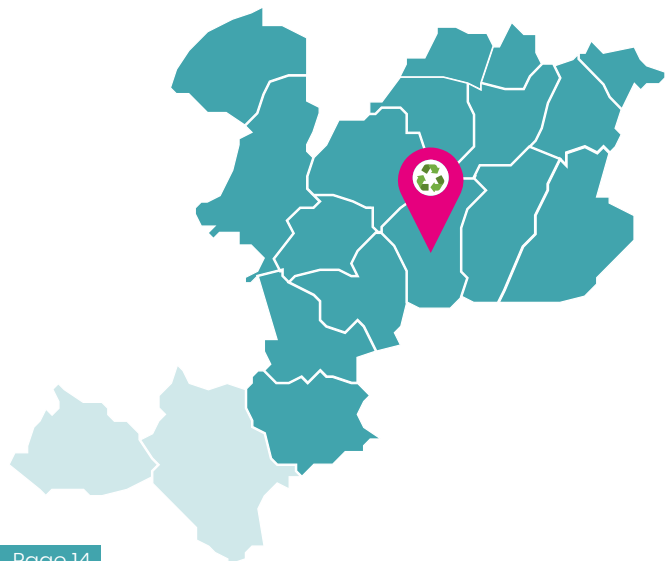
→ Contrôle de collecte

Votre poubelle est **scotchée et n'a pas été collectée** par nos agents ? Elle contient des **erreurs de tri**. Elle sera collectée à la prochaine tournée, si vous corrigez son contenu.



Pour connaître les règles et les jours de collecte j'utilise le calendrier de ma commune disponible sur **pays-clermontois.fr**

Breuil-le-Sec



Si vous habitez l'une des 16 communes du territoire hors Mouy et Bury, vous dépendez de la déchèterie de Breuil-le-Sec.

→ La carte d'accès

Avant votre première visite à la déchèterie, vous devez faire la demande d'une carte auprès de la Communauté de communes du Clermontois ou en ligne sur pays-clermontois.fr



Demandez votre carte d'accès à la déchèterie en scannant ce QR code

Lors de votre passage, cette carte ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandées.

→ Les jours et horaires de la déchèterie

Jours d'ouverture	du 1 ^{er} mars au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 28 février
Lundi	13h30 - 18h	13h30 - 17h
Mardi au samedi	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 17h

→ Les principaux déchets acceptés en déchèterie (liste non exhaustive)



Réemploi



Objets & matériaux de la maison



Textiles de maison



Petits objets de bricolage et jouets



Sports et loisirs



Bricolage et jardinage thermique



Gros équipements électriques et électroniques



Petits équipements électriques et électroniques



Déchets dangereux



Huiles de vidange



Huiles végétales



Cartouches d'encre



Ampoules et néons



Piles et batteries



Radiographies



Textiles



Ferrailles



Cartons



Palettes



Déchets verts



Gravats



Pneumatiques



Tout-venant incinérable



Tout-venant non incinérable

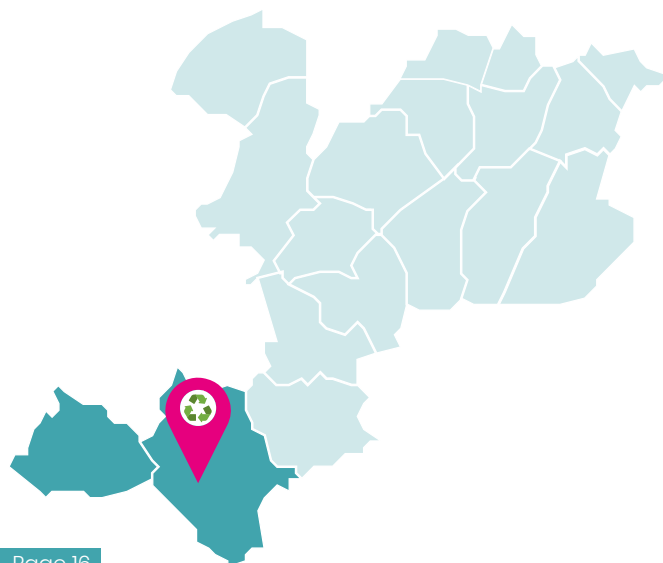


Pyrotechnie, armes, munitions, amiante, médicaments, extincteurs sont interdits en déchèterie. Des solutions existent, consultez notre site pays-clermontois.fr

→ Les bonnes pratiques

- + Triez vos déchets avant de vous rendre sur site
- + Il est interdit de fumer en déchèterie
- + Merci de nettoyer après votre passage

Bury



Si vous habitez Mouy et Bury, vous dépendez de la déchèterie de Bury gérée par le SMDO.

➔ La carte d'accès

Avant votre première visite à la déchèterie, vous devez faire la demande d'une carte d'accès en ligne sur le site du SMDO. Chaque compte est crédité de 50 passages par an.



Demandez votre carte d'accès à la déchèterie en scannant ce QR code

Lors de votre passage, cette carte ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandées.

→ Les jours et horaires de la déchèterie

Jours d'ouverture	Toute l'année
Lundi	14h - 18h
Mardi au samedi	9h - 12h / 14h - 18h

→ Les principaux déchets acceptés en déchèterie (liste non exhaustive)



Piles et batteries



Déchets dangereux



Huiles de vidange



Ampoules et néons



Radiographies



Pneumatiques



Gros équipements électriques et électroniques



Petits équipements électriques et électroniques



Déchets verts



Bois



Métaux



Terre, gravats



Mobilier



Cartons



Tout-venant incinérable



Tout-venant non incinérable



Huiles végétales



Pyrotechnie, armes, munitions, amiante, médicaments, extincteurs, bouteilles de gaz sont interdits en déchèterie. Des solutions existent, consultez notre site **smdoise.fr**

→ Les bonnes pratiques

- + Triez vos déchets avant de vous rendre sur site
- + Il est interdit de fumer en déchèterie
- + Si vos objets sont lourds, pensez à venir accompagné pour les décharger de votre véhicule
- + Merci de nettoyer après votre passage

L'application des règlements

➔ Le brûlage des déchets

Il est interdit de brûler ses déchets à l'air libre, dans le cadre de l'application des plans sanitaires départementaux. Cette pratique constitue une atteinte grave à la santé et à l'environnement. 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9800 km parcourus en voiture.



➔ Les dépôts sauvages

Il est strictement interdit de jeter ses ordures, déjections, matériaux, liquides ou tout autre objet en dehors des contenants prévus. En cas de non respect, le contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur (Code des collectivités territoriales, Code pénal, Code de la santé publique...).



➔ Infractions spécifiques aux déchèteries

- ✗ Erreurs volontaires de tri : pénalité de 50 euros
- ✗ Apport de déchets interdits : pénalité de 100 euros
- ✗ Agression verbale ou physique d'un agent, vous vous exposez à 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.

En cas de non respect des règlements, l'usager se verra refuser l'accès aux déchèteries et être poursuivi selon les lois et règlements en vigueur.



Je consulte le règlement de collecte et le règlement des déchèteries sur pays-clermontois.fr



Les ressources utiles

Je trouve les informations utiles sur le site **pays-clermontois.fr**, rubrique gestion des déchets.



Calendrier de collecte



Carte de déchèterie



Horaires des déchèteries



Demande un composteur



Emplacement des PAV

- + Verre
- + Textile
- + Biodéchets



Collecte ponctuelle amiante

Je flashe ce code pour me tenir au courant
des **actualités du territoire**





Un doute, une question sur la gestion de vos déchets ?

Contactez

la Communauté de communes du Clermontois

au **03 44 50 85 00**

E-mail : dechets@pays-clermontois.fr
ou connectez-vous sur

www.pays-clermontois.fr

